



Envoyé en préfecture le 27/05/2021  
Reçu en préfecture le 27/05/2021  
Affiché le 27/05/2021  
ID : 063-200071199-20210511-2021\_69-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : 4 mai 2021  
Date d'affichage : 4 mai 2021

### SEANCE DU 11 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois de mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au centre de loisirs de St-André-le-Coq.

#### Présents avec voix délibérante :

Christelle CHAMPOMIER, André DEMAY, Stéphane HOUSSIER, Stéphane BARDIN, Claude DENIER, Loïc CHATARD, Stéphane CHABANON, Marc CARRIAS, Fabienne GASTON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Claude RAYNAUD, Denis BEAUVAIS, Emilie GOURBEYRE, Françoise MECHIN-VERNIER, Yves RAILLIERE, Dominique TIXIER, Didier CHASSAIN, David DESPAX, Sandrine COUTURAT, Jean-Jacques MATHILLON, Nicole PEREZ, Patrice DARPOUX, Rémy PETOTON, Guillaume LAURENT, Gilles MAS, Michel GAUME, Bernard MANILLERE, Guy TIXIER, Brigitte BILLEBAUD, Roland GENESTIER

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER  
Catherine CUZIN a donné pouvoir à Stéphane BARDIN  
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY  
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS  
Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE

#### Absents représentés :

#### Absents :

Pierre LYAN, Laurent PLANCHE, Pascal LABBE

Secrétaire de séance : Rémy PETOTON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-69 : TRANSFERT DES BIENS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LIMAGNE  
BORDS D'ALLIER

Rapporteur : Claude RAYNAUD

La communauté de communes Plaine Limagne a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la fusion des communautés de communes Coteaux de Randan, Limagne Bords d'Allier et Nord Limagne par arrêté préfectoral (n°16-02924 du 16 décembre 2016).

L'article 7 dudit arrêté précise que "l'ensemble des biens, droits et obligations des communautés de communes est transféré à la communauté de communes Plaine Limagne". Cependant, cet arrêté n'ayant pas été publié aux hypothèques, les services de la publicité foncière ne reconnaissent pas la

Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021

Affiché le 27/05/2021

ID : 063-200071199-20210511-2021\_69-DE

communauté de communes Plaine Limagne comme étant propriétaire des biens.

Il convient donc de procéder à un transfert des biens de la communauté de communes Limagne Bords d'Allier à la communauté de communes Plaine Limagne par acte en la forme administrative. Cet acte sera transmis aux hypothèques pour publication.

Il est proposé de désigner Marc CARRIAS, premier vice-président, pour la signature de ces actes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'autoriser la rédaction d'un acte en la forme administrative pour le transfert des biens de l'ancienne communauté de communes Limagne Bords d'Allier à la communauté de communes Plaine Limagne,
- de désigner Marc CARRIAS, 1<sup>er</sup> vice-président, représentant de la communauté de communes pour la signature desdits actes.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 27/05/2021

Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

